

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le 28 NOV. 2014

N° 161-2014

RAPPORT

relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'Assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2015,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Madame la représentante Gilda VAIHO-FAATOA

**Document mis
en distribution**

Le 28 NOV. 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Après une diminution de 2,71 % en 2014, le projet de budget de l'exercice 2015 de l'assemblée de la Polynésie française est bâti sur la base d'une augmentation de 0,86 % de la dotation de fonctionnement.

Les éléments ayant conduit à l'élaboration du projet de budget de l'Institution pour l'année à venir s'articulent autour des trois points suivants :

1. Une augmentation de 0,86 % du budget de fonctionnement en 2015 ;
2. Une reventilation des crédits de fonctionnement et des postes budgétaires permettant de financer le dispositif « jeunes cadres polynésiens » (JCP) institué par délibération n° 2014-57 APF du 7 juillet 2014, la création d'un nouveau service d'étude et d'évaluation des politiques publiques ainsi que l'augmentation inhérente au glissement vieillesse technicité (GVT) ;
3. En section d'investissement : il est prévu d'allouer une enveloppe de 38 600 000 F CFP de crédits de paiement nouveaux dont 20 000 000 F CFP pour l'acquisition de matériel et mobilier, 3 000 000 F CFP de logiciels, 8 600 000 F CFP de grosses réparations et 7 000 000 F CFP d'acquisition foncière.

En conséquence, il est proposé de fixer le montant total des crédits alloués au budget de l'assemblée pour l'exercice 2015, à la somme de *deux milliards deux cent trente-quatre millions sept cent mille francs* (2 234 700 000 F CFP) toutes sections confondues, se répartissant comme suit :

- 2 196 100 000 F CFP en section de fonctionnement ;
- 38 600 000 F CFP en crédits de paiement.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de fonctionnement de l'exercice 2015 proviennent de la dotation de fonctionnement de la Polynésie française qui s'élèvera à 2 196 100 000 F CFP, soit une augmentation de 18 700 000 F CFP de la dotation de l'exercice 2014.

Elles permettent de financer les dépenses suivantes :

Chapitre 960 « Pouvoirs Publics » 1 164 850 000 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre sont en légère hausse de 0,47 %.

La répartition des crédits entre les différents articles de ce chapitre est effectuée de la manière suivante :

1. Article 641.11 « **Rémunération brute** » 60 000 000 F CFP
Cette enveloppe, destinée aux besoins en personnel du cabinet du président de l'assemblée est augmentée de 13,68 % pour retrouver le même niveau que les crédits ouverts de l'exercice 2011. En effet ce poste avait subi une première baisse de 7 218 000 F CFP en 2012 puis d'une seconde de 10 782 000 F CFP en 2013. Au 1^{er} octobre 2014, cinq emplois de cabinet sont recensés (cf. tableau en annexe à la délibération).
2. Article 645 « **Charges sociales** » 15 000 000 F CFP
Ces crédits permettent de régler les cotisations sociales du personnel de cabinet soit environ 25 % du montant inscrit en rémunération brute.
3. Article 653.1 « **Indemnités des représentants** » 472 500 000 F CFP
Ces crédits avaient diminué en 2014 de 8,78 % (soit - 45 500 000 F CFP) du fait de la baisse de 10 %, décidée à la suite de l'élection de la nouvelle majorité, de l'indemnité de base versée aux élus qui a été ramenée de 707 à 637 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique de la Polynésie française.
4. Article 653.3 « **Cotisations et pensions de retraite** » 62 000 000 F CFP
Il s'agit des crédits nécessaires au paiement des cotisations versées à « AXA Assurances » au titre de la retraite par capitalisation des élus.
5. Article 653.4 « **Cotisations sociales** » 62 000 000 F CFP
Ces crédits servent à régler les cotisations des élus à la Caisse de prévoyance sociale et à la Sécurité sociale et baissent de 4,62 % (soit - 3 000 000 F CFP) en raison d'un réajustement aux besoins réels.
6. Article 658.62 « **Dotations aux groupes d'élus** » 48 350 000 F CFP
Ces charges sont dorénavant calculées en multipliant le nombre de membres qui composent les groupes politiques par 71 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique de la Polynésie française.
7. Article 658.63 « **Collaborateurs des élus** » 353 200 000 F CFP
Les crédits collaborateurs alloués à chaque représentant, en application des dispositions de l'article 75 modifié du règlement intérieur de l'assemblée, sont calculés sur la base de 531 fois la valeur du point d'indice de la fonction publique de la Polynésie française.
Par dérogation au précédent paragraphe, les vice-présidents de l'assemblée, le président de la commission permanente, les présidents de commissions législatives et le président de la commission de contrôle budgétaire et financier ont droit à un crédit équivalent au double de celui alloué à chaque représentant.
8. Article 658.64 « **Charges patronales des collaborateurs** » 91 800 000 F CFP
Ces charges représentent 26 % de la masse salariale des collaborateurs des élus.

Chapitre 961 « Moyens internes » 238 750 000 F CFP

Les sommes inscrites à ce chapitre diminuent de 9 000 000 F CFP (soit - 3,63 %) afin de faire face notamment à la hausse de la masse salariale inhérente au GVT et à la mise en place du dispositif « jeunes cadres polynésiens ». La répartition des crédits entre les différents articles de ce chapitre est effectuée de la manière suivante :

9. Article 606 « **Achats non stockés de matières et fournitures** » 60 000 000 F CFP
Cet article regroupe les produits pharmaceutiques et d'hygiène, l'alimentation, l'habillement, les carburants et produits de garage, les combustibles, les produits d'entretien ménager, les fournitures de voierie, les fournitures de bureau, les autres denrées et fournitures consommées, l'acquisition de matériel outillage et mobilier, et l'électricité, l'eau et le gaz. Les crédits inscrits sont reconduits à l'identique.
10. Article 613 « **Locations** » 3 500 000 F CFP
Ces crédits, reconduits à l'identique, accueillent notamment, la location du terrain sur lequel est bâti le nouvel immeuble de l'assemblée dont le montant annuel s'élève à 3 000 000 F CFP.
11. Article 615 « **Entretien et réparations** » 14 000 000 F CFP
Les crédits d'entretien et réparations sont destinés à rémunérer notamment des prestataires extérieurs pour les réparations et l'entretien des climatiseurs, des photocopieurs, des ascenseurs, de la station d'épuration, la désinsectisation, et n'enregistrent aucune hausse.
12. Article 616 « **Primes d'assurances** » 2 400 000 F CFP
Ces charges augmentent de 400 000 F CFP du fait de la décision d'assurer le site de Tarahoi et couvrent également l'assurance du nouvel immeuble administratif ainsi que les assurances du parc automobile de l'assemblée dont la composition a fortement été réduite.
13. Article 618 « **Divers services extérieurs** » 4 000 000 F CFP
Cet article, reconduit à l'identique, concerne notamment les frais de documentation technique et générale.
14. Article 618.4 « **Frais de formation** » 4 000 000 F CFP
Il est envisagé de diminuer ces crédits à hauteur de 500 000 F CFP (soit - 11,11 %) pour tenir compte des réalisations constatées.
15. Article 622 « **Rémunérations d'intermédiaires et honoraires** » 3 000 000 F CFP
Ces crédits n'enregistrent aucune hausse et accueillent les dépenses relatives aux frais d'actes et de contentieux.
16. Article 623 « **Publicité, publications, relations publiques** » 10 000 000 F CFP
Cet article, qui regroupe aussi bien les dépenses de fêtes et cérémonies que les impressions, reliures et autres prestations de services, est reconduit à l'identique.
17. Article 624 « **Transports** » 29 500 000 F CFP
Ces crédits demeurent inchangés.
18. Article 625 « **Déplacements et missions** » 1 000 000 F CFP
Ces crédits accueillent les frais de mission et n'enregistrent aucune hausse.
19. Article 626 « **Frais postaux et frais de télécommunications** » 46 000 000 F CFP
Ces crédits sont réajustés à la baisse de 8,18 % soit 4 100 000 F CFP.
20. Article 628 « **Divers – Autres services extérieurs** » 20 000 000 F CFP
Les crédits diminuent de 5 000 000 F CFP (soit - 20 %) en raison de l'achèvement de l'audit de notre institution.

21. Article 635 « **Autres impôts, taxes et versements assimilés** » 50 000 F CFP
Cet article est reconduit à l'identique.
22. Article 653 « **Indemnités, vacations et frais de missions des élus** » 2 500 000 F CFP
Cet article n'enregistre aucune hausse et concerne les frais de mission servis aux élus lors de leurs déplacements à l'extérieur de la Polynésie, et notamment dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Assemblée nationale.
23. Article 658 « **Charges diverses de gestion courante** » 200 000 F CFP
Cet article concerne des charges diverses de gestion courante et aussi des redevances pour des licences...
24. Article 681 « **Dotation aux amortissements et aux provisions** » 38 600 000 F CFP
Les prévisions sont calculées sur la base des amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

Chapitre 962 « Personnel » 792 500 000 F CFP

Grâce à un redéploiement des crédits du chapitre 961 « Moyens internes », les sommes inscrites à ce chapitre augmentent de 2,88 % par rapport aux crédits inscrits au budget 2014 permettant de financer le GVT et le dispositif JCP évoqués plus haut et la création d'un nouveau service d'études et d'évaluation des politiques publiques. En effet, à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire, lors de son discours le président de l'assemblée a annoncé une révision de l'actuelle organisation des services de l'assemblée dans le cadre de l'audit qui vient d'être mené en vue d'y intégrer la mission d'évaluation et d'impact des textes votés.

Les caractéristiques de ce chapitre sont les suivantes :

25. Article 641.11 « **Rémunération brute** » 619 300 000 F CFP
Ces crédits augmentent de 11 500 000 F CFP en raison du Glissement Vieillesse Technicité et tiennent compte du gel de quatre postes, de la suppression de douze postes, de la transformation de trois postes (1B, 1D et ICC5) en deux postes d'administrateurs de catégorie A dont les listes sont jointes en annexe à la délibération.
Au 1er octobre 2014, le nombre des emplois permanents inscrits au budget de l'assemblée était de 142 comprenant 119 postes pourvus et 23 postes vacants dont seize gelés.
26. Article 641.3 « **Personnel non titulaire** » 2 000 000 F CFP
Cette ligne accueille les salaires des agents non titulaires pour des remplacements ou du surcroît de travail.
27. Article 645 « **Charges sociales** » 165 200 000 F CFP
Ce chiffre résulte d'un calcul estimatif des charges patronales correspondant à 26,59 % de l'enveloppe destinée aux diverses rémunérations du personnel hors revalorisation des taux et plafonds. Cet article enregistre une hausse de 4,10 %.
28. Article 647 « **Autres charges sociales** » 1 300 000 F CFP
Aucune variation n'est enregistrée pour ce poste suffisamment doté et destiné à régler les factures de la médecine du travail.
29. Article 652.12 « **Emploi et insertion professionnelle** » 4 700 000 F CFP
Ces crédits sont destinés à rémunérer les stagiaires dans le cadre du dispositif JCP ainsi que les charges sociales y afférentes.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes proviennent de la dotation aux amortissements à hauteur de 38 600 000 F CFP.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Les autorisations de programme 40 000 000 F CFP

La création de deux nouvelles opérations intitulées « Matériel, outillage et mobilier » de 30 000 000 F CFP et « Logiciels » de 10 000 000 F CFP permettront le renouvellement de matériel et l'acquisition de logiciel.

Les crédits de paiement 38 600 000 F CFP

Les crédits de paiement inscrits au chapitre 900 se décomposent de la manière suivante :

- 20 000 000 F CFP sur l'opération nouvelle « Matériel, outillage et mobilier » ;
- 3 000 000 F CFP affectés à l'opération « Logiciels » ;
- 8 600 000 F CFP au titre des grosses réparations ;
- 7 000 000 F CFP de complément à l'opération 1.2012 « Acquisition foncière ».

*
* *

Compte tenu de ces éléments, le rapporteur propose à ses collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

LE RAPPORTEUR

Gilda VAIHO-FAATOA

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant adoption du budget de l'Assemblée de la Polynésie française
pour l'exercice 2015

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la proposition de délibération déposée par M. Marcel TUIHANI, président de l'assemblée de la Polynésie française, et enregistrée au secrétariat général de l'assemblée de la Polynésie française sous le numéro 11973 du 7 novembre 2014 ;

Vu la lettre n° /2014/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Pour l'exercice 2015, les ressources du budget de l'Assemblée de la Polynésie française sont évaluées, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération :

En section de fonctionnement à la somme de deux milliards cent quatre-vingt-seize millions cent mille francs CFP (2 196 100 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961	7412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 196 100 000
		Total chapitre 961	2 196 100 000
		Total	2 196 100 000

En section d'investissement à la somme de trente-huit millions six cent mille francs CFP (38 600 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
900	280	Amortissements des immobilisations incorporelles	11 600 000
	281	Amortissements des immobilisations corporelles	27 000 000
	Total chapitre 900		38 600 000

Total général des ressources deux milliards deux cent trente-quatre millions sept cent mille F CFP (2 234 700 000 F CFP).

Article 2.- Pour l'exercice 2015, le montant des crédits ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française en dépenses de fonctionnement est fixé conformément au tableau annexé à la présente délibération, à la somme de deux milliards cent quatre-vingt-seize millions cent mille F CFP (2 196 100 000 F CFP) :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
960		Assemblée de la Polynésie française	
	64	Charges de personnel	75 000 000
	65	Autres charges d'activité	1 089 850 000
Total chapitre 960			1 164 850 000
961		Administration générale	
	60	Achats et variation des stocks	60 000 000
	61	Services extérieurs	27 900 000
	62	Autres services extérieurs	109 500 000
	63	Impôts, taxes et versements assimilés	50 000
	65	Autres charges d'activité	2 700 000
	68	Dotations aux amortissements et provisions	38 600 000
Total chapitre 961			238 750 000
962		Rémunération et charges	
	64	Charges de personnel	787 800 000
	65	Autres charges d'activité	4 700 000
Total chapitre 962			792 500 000
Total général			2 196 100 000

Article 3.- Sont supprimés et transformés les postes budgétaires figurant en annexe 2 bis et 2 ter à la présente délibération.

Article 4.- Pour l'exercice 2015, le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement ouverts au budget de l'assemblée de la Polynésie française, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital, est fixé, conformément au tableau annexé à la présente délibération à la somme de quarante millions de francs CFP en AP (40 000 000 F CFP) et trente-huit millions six cent mille francs CFP en CP (38 600 000 F CFP).

Chapitre	CP	Libellé	En AP	En CP
900		Assemblée de la Polynésie française		
	x.2015	Matériel, outillage et mobilier	30 000 000	20 000 000
	x.2015	Logiciels	10 000 000	3 000 000
	5.2006	Grosses réparations		8 600 000
	1.2012	Acquisition foncière		7 000 000
	Total chapitre 900			40 000 000
Total général			40 000 000	38 600 000

Article 5.- En tant que de besoin, les crédits de paiement ouverts par la présente délibération peuvent faire l'objet de transferts ou de virements de crédits à l'intérieur du chapitre 900.

Article 6.- Le président de l'assemblée de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Loïs SALMON-AMARU

Le président,

Marcel TUIHANI

Annexe 1

Situation des postes budgétaires au 1er octobre 2014
Institution : Assemblée de la Polynésie française

Imputation	Nombre	Statut	Intitulé du poste	Postes pourvus	Postes vacants/gelés
Chapitre 962 Article 641	25	A	Secrétaire général	1	
			Assistant du secrétaire général		1
			Chef de service	8	1
			Administrateur	9	5
	45	CC2/B	Secrétaire d'administration Technicien	34	11
18	C	Adjoint administratif	17	1	
48	D	Employé d'administration Aide technique	45	3	
6	CC5	Personnel de service	5	1	
	142			119	23

Imputation	Nombre	Statut	Postes pourvus					Postes vacants/gelés
			Titulaires FP APF	ANFA	Détachés FPT	Fonction- naires stagiaires	ANT	
Chapitre 962 Article 641	25	A	12		3		3	7
	45	CC2/B	31	1			2	11
	18	C	16		1			1
	48	D	43		1	1		3
	6	CC5		5				1
	142		102	6	5	1	5	23

Situation du personnel de cabinet au 1er octobre 2014

Imputation	Groupe	Intitulé du poste	Postes
Chapitre 960 Article 641	1	Directeur de cabinet	1
	2	Conseiller technique	3
	4	Secrétaire particulière	1
			5

Annexe 2

Assemblée de la Polynésie française
Liste des postes gelés
au projet de budget 2015

Imputation	Institution	Nbre	Statut	Cat	Intitulé de poste
Chapitre 962-02 Article 641	Assemblée de la Polynésie française	2	FP APF	A	administrateur
		2	FP APF	B	secrétaire d'administration/technicien
	Total	4			

Annexe 2 bis

Assemblée de la Polynésie française
Liste des postes supprimés
au projet de budget 2015

Imputation	Institution	Nbre	Statut	Cat	Intitulé de poste
Chapitre 962-02 Article 641	Assemblée de la Polynésie française	8	FP APF	B	secrétaire d'administration/technicien
		1	FP APF	C	adjoint administratif
		2	FP APF	D	agent de bureau/aide technique
		1	CC5		agent contractuel
	Total	12			

Annexe 2 ter

Assemblée de la Polynésie française
Liste des transformations de postes
au projet de budget 2015

Imputation	Institution	Nbre	Statut	Cat	Intitulé de poste
Chapitre 962-02 Article 641	Assemblée de la Polynésie française	-1	FP APF	B	secrétaire d'administration/technicien
		-1	ANFA	CC5	chef de chantier
		-1	FP APF	D	agent de bureau principal
		2	FP APF	A	administrateurs
	Total	-1			

Annexe 3

Recettes-Section de fonctionnement - Exercice 2015

Chapitre	Article	Libellé	Montant
961		Moyens internes	
	7 412	Dotation forfaitaire de la Polynésie française	2 196 100 000
		Total général	2 196 100 000

Annexe 4

Dépenses - Section de fonctionnement - Exercice 2015

Chap.	Article	Libellés	Primitif 2014	Budget 2015	%
960	64111	Rémunération brute du personnel	52 780 000	60 000 000	13,68%
	645	Charges sociales	13 720 000	15 000 000	9,33%
	6531	Indemnités des représentants	472 500 000	472 500 000	0,00%
	6533	Cotisations et pensions de retraite	62 000 000	62 000 000	0,00%
	6534	Cotisations sociales	65 000 000	62 000 000	-4,62%
	65862	Dotations aux groupes d'élus	48 350 000	48 350 000	0,00%
	65863	Collaborateurs des élus	353 200 000	353 200 000	0,00%
	65864	Charges patronales des collaborateurs	91 800 000	91 800 000	0,00%
		Total du chapitre 960	1 159 350 000	1 164 850 000	0,47%
961	606	Achats non stockés de matières et fournitures	60 000 000	60 000 000	0,00%
	613	Locations	3 500 000	3 500 000	0,00%
	615	Entretien et réparations	14 000 000	14 000 000	0,00%
	616	Primes d'assurances	2 000 000	2 400 000	20,00%
	618	Divers services extérieurs	4 000 000	4 000 000	0,00%
	6184	Frais de formation	4 500 000	4 000 000	-11,11%
	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000 000	3 000 000	0,00%
	623	Publicité, publications, relations publiques	10 000 000	10 000 000	0,00%
	624	Transports	29 500 000	29 500 000	0,00%
	625	Déplacements et missions	1 000 000	1 000 000	0,00%
	626	Frais postaux et frais de télécommunications	50 100 000	46 000 000	-8,18%
	628	Divers-Autres services extérieurs	25 000 000	20 000 000	-20,00%
	635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	50 000	50 000	0,00%
	653	Indemnités, vacations et frais de mission des élus	2 500 000	2 500 000	0,00%
	658	Charges diverses de gestion courante		200 000	
	681	Dotations aux amortissements et aux provisions	38 600 000	38 600 000	0,00%
		Total du chapitre 961	247 750 000	238 750 000	-3,63%
962	64111	Rémunération brute du personnel titulaire	607 800 000	619 300 000	1,89%
	64112	Indemnités pour travaux supplémentaires	500 000	0	-100,00%
	6413	Personnel non titulaire	2 000 000	2 000 000	0,00%
	645	Charges sociales	158 700 000	165 200 000	4,10%
	647	Autres charges sociales	1 300 000	1 300 000	0,00%
	65212	Emploi et insertion professionnelle		4 700 000	
		Total du chapitre 962	770 300 000	792 500 000	2,88%
		TOTAL GÉNÉRAL	2 177 400 000	2 196 100 000	0,86%

Annexe 5

Recettes - Section d'investissement - Exercice 2015

Chapitre	Article	Libellés	Montant
900	280	Amortissement des immobilisations incorporelles	11 600 000
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	27 000 000
		Total chapitre 900	38 600 000

Dépenses - Section d'Investissement - Exercice 2015

07/10/2014

Chapitre	OP	Libellés	AP 2015 mesures nouvelles	CP 2015
900				
	x.2015	Matériel, outillage et mobilier	30 000 000	20 000 000
	x.2015	logiciels	10 000 000	3 000 000
	5.2006	grosses réparations		8 600 000
	1.2012	acquisition foncière		7 000 000
		Total chapitre 900	40 000 000	38 600 000